*Seul le prononcé fait foi*

**Vingt-cinquième session du Groupe de Travail**

**de l'Examen Périodique Universel de l'Irlande**

Genève, le 11 mai 2016

**Intervention de Mme Ester Cañadas, Représentant permanent adjoint**

**de la Principauté d'Andorre à l'Office des Nations Unies à Genève**

L'Andorre remercie la délégation de l'Irlande pour la présentation de son rapport qui met en valeur les progrès accomplis depuis la présentation de son premier rapport national.

L'Andorre se félicite des mesures adoptées par l'Irlande contre la violence domestique, sexuelle et sexiste, notamment la deuxième Stratégie nationale sur la violence familiale, sexuelle et sexiste (2016-2021), et de la signature de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Par ailleurs, l'Andorre se réjouit des efforts déployés par l'Irlande visant à renforcer la législation pénale en matière de protection des droits de l'enfant, tout particulièrement le projet de loi pénale (infractions sexuelles) de 2015.

Dans ce sens, l'Andorre souhaite adresser à l'Irlande les deux recommandations suivantes :

1. Ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique;
2. Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Je vous remercie.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_